



LES RENCONTRES TERRITORIALES DE L'EAU

Inondations : quelle gestion des populations et des équipes mobilisées ?

25 septembre 2018 - Montpellier



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



Nîm'ALABRI : exemple de dispositifs organisationnels et de sensibilisation des habitants et entreprises

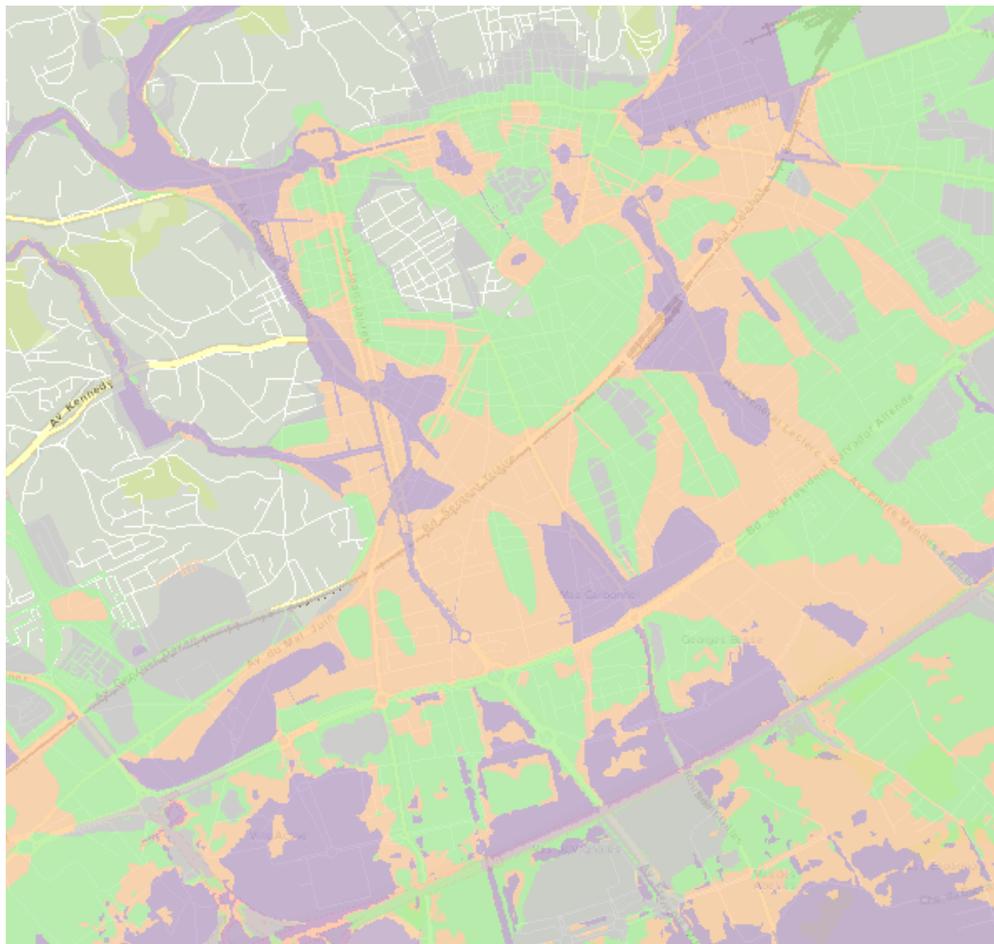
Line Kong A Siou - Mayane

LES RENCONTRES TERRITORIALES DE L'EAU
Inondations : quelle gestion des populations et des équipes mobilisées ?
25 septembre 2018- Montpellier



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Contexte : Vulnérabilité de la Ville de Nîmes



PPRI DE LA VILLE DE NÎMES APPROUVÉ EN 2012

16 000 logements en zone inondable

6 000 entreprises concernées

dont **200** de + de 20 salariés

et **70** ERP privés sensibles (crèches, cliniques...)

Contexte



Axe V du Programme Cadereaux 2015-2020 (PAPI) : Réduction de la vulnérabilité

Financement de diagnostics de vulnérabilité et de subvention pour la mise en place de mesures de protection par différents partenaires :



Le dispositif Nîm'ALABRI

LES RENCONTRES TERRITORIALES DE L'EAU
Inondations : quelle gestion des populations et des équipes mobilisées ?
25 septembre 2018- Montpellier



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Objectifs

Accompagnement des propriétaires/gestionnaires pour remplir leurs obligations réglementaires :

- Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité
- Aide à la réalisation des mesures préconisées

➔ **Sensibilisation au risque**

Nîmes, un territoire fortement exposé au risque inondation

Fréquemment touchée par les inondations, Nîmes a connu le 3 octobre 1988 un événement catastrophique qui a impacté 4 800 entreprises et causé 610 millions € de dégâts.

Depuis, la Ville a entrepris des aménagements de grande ampleur pour protéger le territoire et réduire les dégâts. Néanmoins, le risque persiste et chacun doit pouvoir se protéger en vue d'événements de type octobre 1988, conformément à la réglementation du PPRI*.

Mis en place par la Ville et ses partenaires publics, le dispositif «Nim'Alabri - Entreprises» permet aux établissements privés (activités économiques, ERP recevant des personnes sensibles) de bénéficier gratuitement d'un accompagnement adapté.

Le dispositif «Nim'Alabri» intervient pour réduire la vulnérabilité de votre entreprise !

Nim'Alabri Accompagnement pour L'Adaptation de votre Bât au Risque Inondation

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Voire entreprise est-elle préparée à la prochaine inondation ?

✓ **Gratuite.** Entièrement prise en charge par la Ville de Nîmes et ses partenaires (État, Région, Nîmes Métropole) qui ont mandaté exclusivement le bureau d'études Mayane.

✓ **Personnalisée.** Adaptée à votre activité et à votre situation.

✓ **Confidentielle.** Les informations stratégiques de l'entreprise ne sont communiquées à aucun tiers.

Qui est concerné ?

Toutes les activités économiques de la ville de Nîmes situées en zone inondable.

Pour vérifier si vous êtes en zone inondable :

www.nîmes.fr

↳ Diagnostic inondation
↳ Tester mon adresse

CONCEPTION ET RÉALISATION : M.A.V.A.R.E.

Plan de Prévention du Risque Inondation

Nîmes La Ville avec un accent

Informations et rendez-vous :
inondation@nimalabri.fr
04.11.93.25.74

Nîmes **Calèzeau**

Objectifs

Protéger les personnes et les biens - **Réduire les dommages** économiques - **Faciliter** le retour à la normale

Volet habitat

4 800 Diagnostics

30 % de réalisation des mesures préconisées

Volet activités économiques

730 Diagnostics
(entreprises < 20 salariés)

230 rendez-vous de sensibilisation
(entreprises > 20 salariés et ERP privés sensibles)

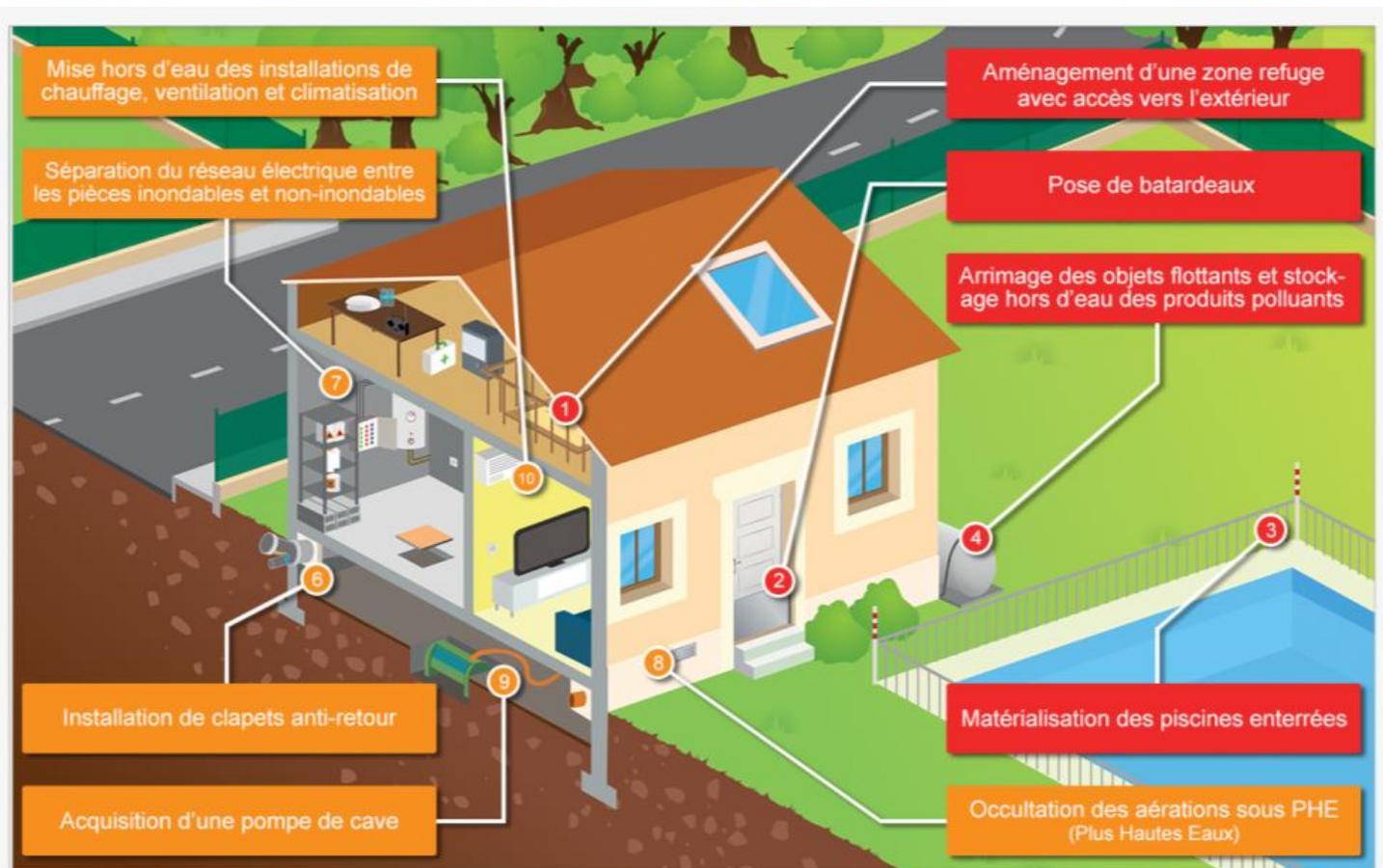
100 dossiers de subvention pour la réalisation des mesures préconisées

Etapes clés des dispositifs

- Campagne de communication
- Diagnostics/conseils personnalisés et pédagogiques
- Accompagnement pour les travaux



Mesures structurelles préconisées



Légende : ■ Mesure obligatoire PPRi

■ Mesure recommandée

Illustration personnalisée sur une maison type.

Mesures organisationnelles de réduction de la vulnérabilité

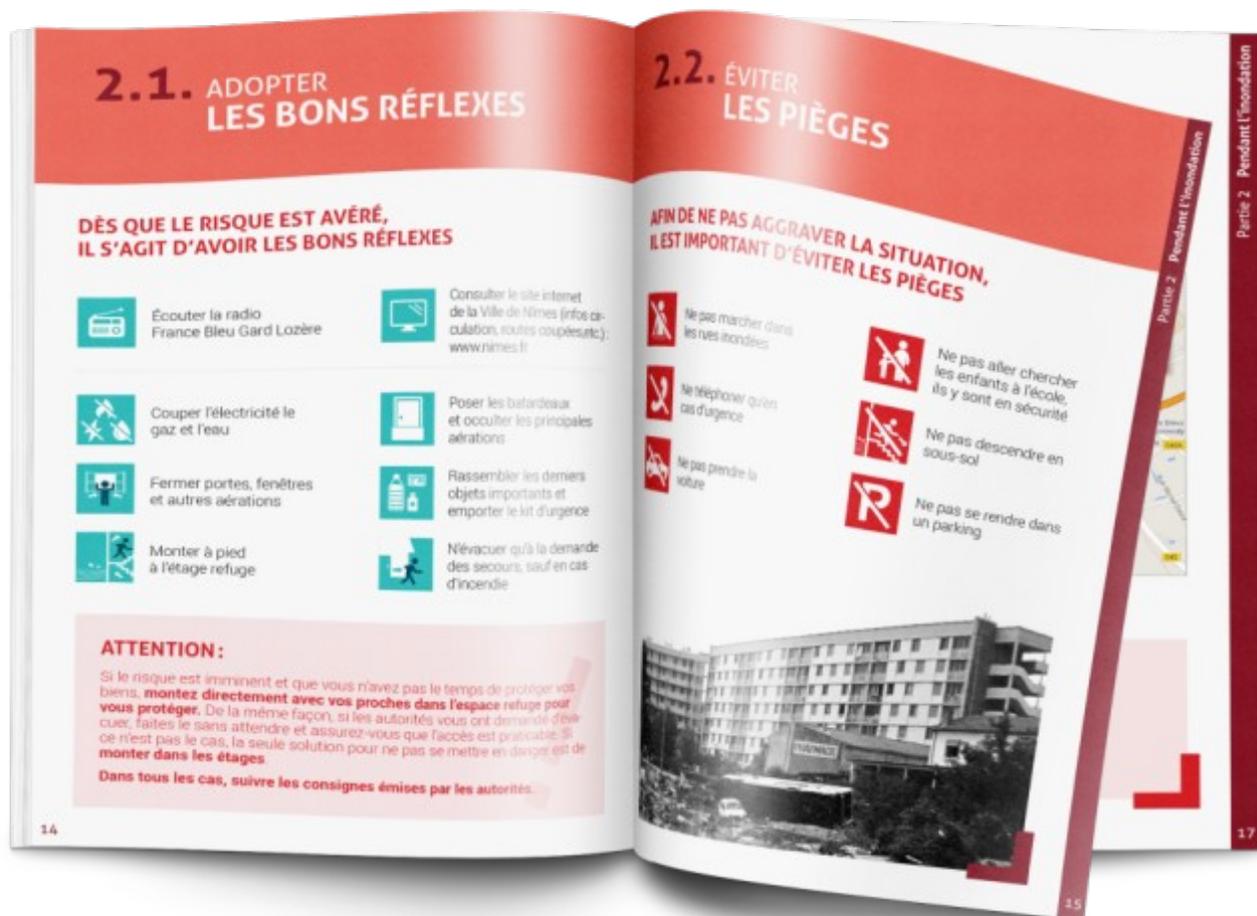
28/09/2018



Complément aux mesures règlementaires



Consignes de sécurité génériques



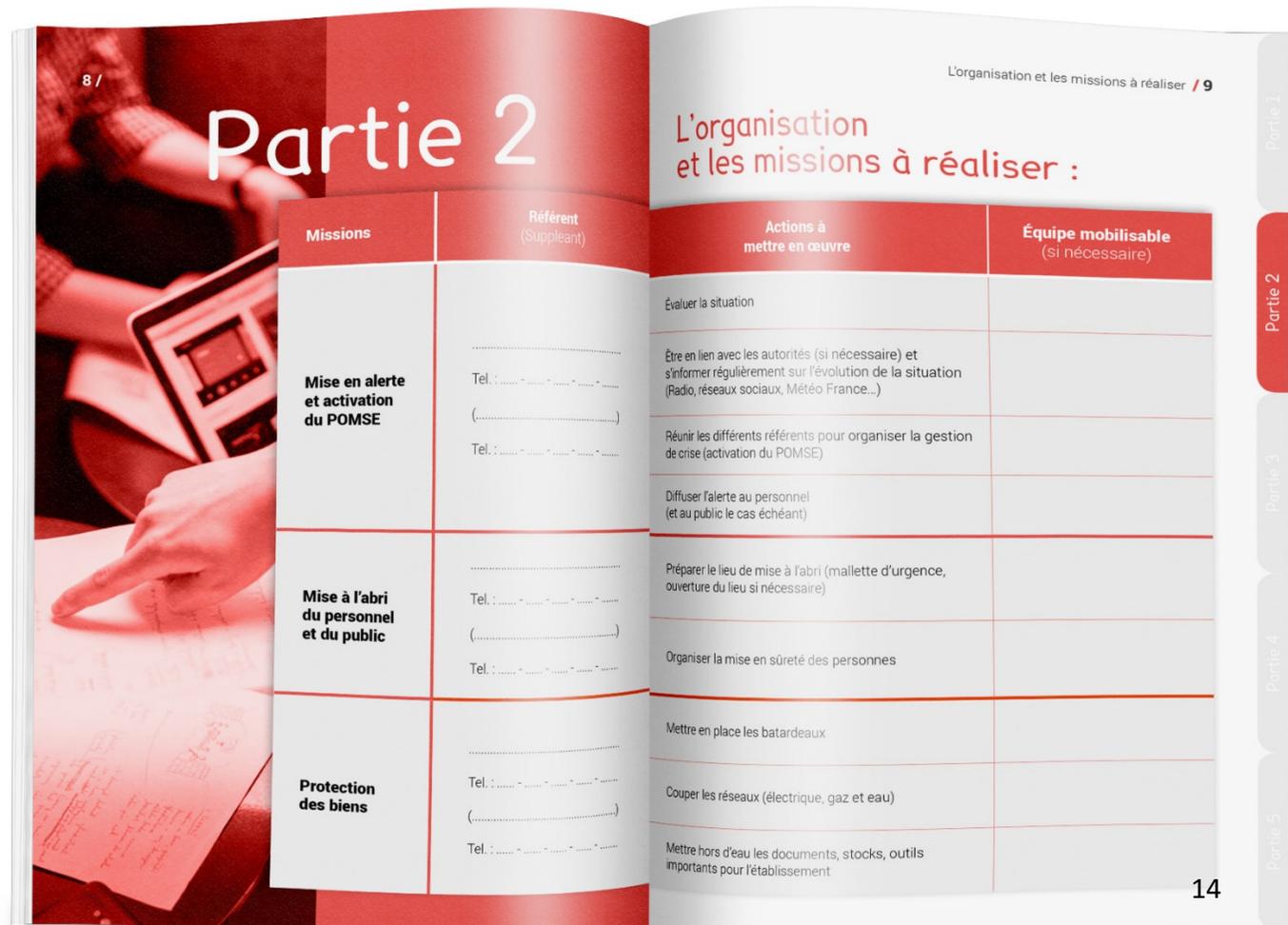
Mesures organisationnelles pour les particuliers

PFMS : Plan Familial de Mise en Sûreté



Mesures organisationnelles pour les professionnels

POMSE : Plan d'Organisation et de Mise en Sûreté d'un Etablissement



Mesures organisationnelles pour les professionnels

10 /

Partie 3

La chaîne de décision

« En cas de vigilance météo, et en fonction des consignes transmises par les autorités, il appartient au responsable de l'établissement de mettre en œuvre les mesures de mise en sécurité. Avant que l'évènement se produise, et seulement si toutes les conditions de sécurité sont réunies, le responsable peut ordonner l'évacuation et la fermeture préventive des locaux ; dans le cas contraire, l'activation du POMSE doit permettre la protection des personnes et des biens dans l'attente de l'amélioration de la situation. » »




Castelnau le 3 août 2005

La chaîne de décision / 11



ALERTE

- 1 Diagnostic de la situation
- 2 Prise d'informations (Météo France, Vigicrue, Mairie de Nîmes...)

Choix n°1 :
Fermeture et évacuation préventive si possible

- Évacuation du personnel et du public
- Protection des biens

Choix n°2 :
Continuité d'activité si possible

- Activation du POMSE
- Mise à l'abri du personnel et du public
- Protection des biens
- Attente d'une amélioration de la situation OU de l'intervention des secours

Accompagnement spécifique aux entreprises de plus de 20 salariés et ERP privés

28/09/2018



Livret photo : Prise de conscience du risque

10 Les Inondations de Nîmes en images

Un risque toujours présent

? Des évènements récurrents

Depuis la crue historique du 3 octobre 1988, des inondations relativement importantes se sont produites en 2002, 2005 et 2014.

- 3 oct, 1988
- 8-9 sept, 2002
- 6-8 sept, 2005
- 10 oct, 2014

Le 10 octobre 2014, seuls les cadereaux de Camplanier et d'Alès étaient en crue. Tandis qu'ils inondaient les routes, les rez-de-chaussée des habitations et emportaient des murs de clôture, les autres cadereaux sont restés dans leur lit.

Les inondations sont récurrentes et difficiles à prévoir, pouvant dévaster un quartier de la ville tandis que pour les autres quartiers aucun dégât n'est à déplorer.



En temps normal



Le 10 octobre 2014

/ 11

? D'importants travaux réalisés par la Ville

Depuis la crue exceptionnelle du 3 octobre 1988, la Ville de Nîmes a mis en place des plans d'action pour réduire l'impact des crues. Depuis plusieurs années, des travaux sont en cours : des bassins de rétention sont créés et les cadereaux sont recalibrés pour augmenter leur capacité d'écoulement.

Les principes d'aménagement retenus



Toutefois, contrairement aux idées reçues, ces travaux ne permettent pas de protéger la Ville contre une inondation de type 3 octobre 1988. En effet, il est techniquement impossible de réaliser des ouvrages capables de contenir une telle inondation. Cependant ces aménagements permettent de réduire significativement l'impact de crues telles que celle de septembre 2005.

Il est donc essentiel d'être conscient que ce risque persiste et qu'il est nécessaire pour chacun de se protéger au mieux en réduisant sa vulnérabilité.

Livret photo : Prise de conscience du risque



Livret technique : comment se protéger

Faire réaliser son diagnostic inondation

Pourquoi faire un diagnostic inondation ?

- ✓ Protéger son personnel et ses biens
- ✓ Limiter les pertes financières liées aux inondations (perte d'activité, de stocks, de matériel, travaux de remise en état, etc.)
- ✓ Identifier les vulnérabilités de votre entreprise et trouver des solutions pour les réduire
- ✓ Répondre aux obligations réglementaires
- ✓ Préciser les préconisations du PPRi voire lever ses obligations :
 - En prouvant que votre bien est hors d'eau par un nivellement géomètre
 - En ne retenant QUE les mesures adaptées à votre situation réelle

Ce que dit la réglementation du PPRi*

Les activités de plus de 20 salariés, les établissements recevant des populations vulnérables, les ERP (catégorie 1 à 4) **doivent faire réaliser leur diagnostic par des organismes ou personnes qualifiées** en matière d'évaluation des risques naturels et de leurs effets économiques.



* PPRi : Plan de Prévention du Risque inondation

4 / Inondations à Nîmes : comment protéger votre entreprise ?

Déterminer l'exposition de l'établissement face au risque inondation

L'évènement de référence : 3 octobre 1988

Pour être conforme au diagnostic imposé par le règlement du PPRi, **le diagnostic doit se baser sur la hauteur d'eau atteinte le 3 octobre 1988**, il s'agit de la PHE : la Plus Haute Eau connue. Lors du rendez-vous de sensibilisation, une **fiche sur la situation de la parcelle vis-à-vis de cet évènement** vous a été transmise.



Dans mon kit !

La fiche transmise permet de connaître les hauteurs atteintes par l'eau en 1988 à proximité de la parcelle pour l'élaboration d'un diagnostic inondation.



Intervention nécessaire d'un géomètre

La PHE étant exprimée en altitude par rapport au niveau de la mer (m NGF), **l'intervention d'un géomètre** est nécessaire lors du diagnostic afin de déterminer l'altitude des différents planchers du RDC et des sous-sols de l'établissement, ainsi que le terrain naturel extérieur, pour les comparer à la cote de la PHE retenue sur la parcelle.

Cette étape aboutit à la connaissance précise de la hauteur d'eau retenue dans l'établissement.

QUELQUES CHIFFRES ET RESULTATS

LES RENCONTRES TERRITORIALES DE L'EAU
Inondations : quelle gestion des populations et des équipes mobilisées ?
25 septembre 2018- Montpellier



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Résultats pour le dispositif « habitat »

- Plus de **2000** logements diagnostiqués
- Plus de **8 000** P.F.M.S. distribués
- Soit près de **24 000** particuliers sensibilisés
- Environ **16 %** de réalisation des travaux



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

28/09/2018

